



Monsieur



Fait à Paris, le 16 octobre 2018

PIERRE-YVES
COLLOMBAT

SENATEUR DU VAR

Monsieur,

J'ai bien pris note de votre souhait de voir un groupe de sénateurs demander la mise en application de l'article 68 de la constitution, c'est à dire d'engager une procédure de destitution du Président de la république par la Haute Cour.

Quelles que soient les critiques que l'on peut adresser au Président, celles-ci n'entrent pas dans le champ de l'article 68 de la constitution.

De toute manière, dans l'état actuel des rapports de force au sein des assemblées, il serait impossible de réunir la majorité des deux tiers nécessaire pour engager le processus.

Veillez accepter, Monsieur, cette expression de ma très sincère considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. Y. Collobat', written over a horizontal line.

Pierre-Yves COLLOMBAT